

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités
Service Secrétariat Général Solidarité

Naima MABLI
BP 737
07007 PRIVAS CEDEX
Tèl : 04.75.66.78.69
nmabli@ardeche.fr

DÉCISION n°2023-161

PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLUB VIATRAJECTOIRE POUR L'ANNÉE 2023

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 5.2.1 du 30 novembre 2015 portant sur l'adhésion au Club Viatrajectoire,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 6.3.1 du 01 juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental,

Vu les crédits votés au budget départemental 2023,

Considérant que le Club Viatrajectoire offre au Département un soutien dans le déploiement et pilotage de l'application Viatrajectoire (dossier unique et dématérialisé de demande d'entrée en EHPAD), il permet l'accès à des services et outils complémentaires,

Considérant que le Département de l'Ardèche est en charge du déploiement et de l'administration de l'application Viatrajectoire pour les acteurs du territoire concernés par ce dispositif (établissements médico-sociaux, usagers, médecin, famille, hôpitaux),

Considérant que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental.

DECIDE

Article 1 : Le Département renouvelle son adhésion au Club Viatrajectoire pour l'année 2023.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :

o d'un recours gracieux

o d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon

(184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

Dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Article 3 : La Directrice Générale des Services Départementaux est chargée de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Privas le 1 janvier 2023

01 JAN. 2023

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 4/03/2023
Affiché à l'Hôtel du département le 8/03/2023
Identifiant de télétransmission : 206 838